

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 011-1301/09/BC

■ Approbation des marchés relatifs à l'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons

DIVOIAG 09/3168/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI-017-106/08/BC du 8 février 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons, sur la base du Dossier de Consultation des Entreprises correspondant.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat Plan Etat Région 2000-2006 prévoyant notamment la première phase de l'opération d'amélioration de la ligne ferroviaire entre Marseille, Gardanne et Aix-en-Provence.

L'appel d'offres, lancé sur le fondement de la convention de groupement de commandes, liant la Ville de Septèmes-Les-Vallons à Marseille Provence Métropole se décompose en trois lots donnant lieu à la passation de quatre marchés de travaux sur bordereaux de prix unitaires, comme suit :

Lot 1 VRD : deux marchés seront conclus respectivement par la Ville de Septèmes-les-Vallons (travaux pour le réseau pluvial et le bassin de rétention) et MPM, selon leurs compétences respectives.

Le lot 1 comprendra à cet effet 2 Actes d'Engagement, soit un acte d'engagement Ville de Septèmes-les-Vallons et un acte d'engagement MPM.

Lot 2 Eclairage public : un marché sera conclu par la Ville de Septèmes-les-Vallons. Le lot 2 comprendra à cet effet 1 Acte d'Engagement.

Lot 3 : Espaces verts : un marché sera conclu par MPM. Le lot 3 comprendra à cet effet 1 Acte d'Engagement.

MPM est coordonnateur du groupement de commandes.

La Ville de Septèmes-Les-Vallons assurera la signature, le suivi et l'exécution du marché de travaux du lot 2 et d'une partie du lot 1 portant sur les prestations définies ci-dessus.

MPM assurera la mise au point, la signature, le suivi et l'exécution du marché de travaux du lot 3 et de l'autre partie du lot 1, portant sur les prestations définies ci-dessus.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence n° 2008/090.

La Commission d'Appel d'Offres, composée en jury, au cours de sa séance du 6 mai 2009, a retenu l'offre des entreprises suivantes :

Lot 1 (Voirie, Réseaux Divers) : Entreprise EIFFAGE TPM APIA 13 pour un montant estimatif de 990 878 euros H.T qui se décompose pour :

- Septèmes-les-Vallons : 289 088 euros HT;
- Marseille Provence Métropole : 701 790 euros HT

Lot 2 (éclairage public) : Entreprise ECOTEC pour un montant estimatif de 88 242 euros HT

;

Ces marchés seront passés pour une durée de neuf mois.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver les marchés correspondant au lot 1 de compétence MPM et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à les signer, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI-017-106/08/BC du 8 février 2008 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres, composée en jury ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons ;
- Qu'il convient d'approuver les marchés correspondants aux lots 1 et 2.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du périmètre d'intermodalité de Septèmes-Les-Vallons, dont les pièces constitutives sont annexées, attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 (démolitions, terrassements, réseaux, infrastructures, voirie, maçonnerie, serrurerie, mobilier) :
Entreprise EIFFAGE TPM APIA 13 pour un montant estimatif de 990 878 euros HT

Lot 2 (éclairage public) : Entreprise ECOTEC pour un montant estimatif de 88 242 euros HT

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine- Opération 2006/00106 – Nature 2315- Fonction 822

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI